BONNES AFFAIRES

Loisirs

Livre / CD / DVD

ACHAT EXPERTISE DE TOUS LIVRES
anciens et modernes, à l'unité ou bibliothèque complète
ET TIMBRES
M. TARDY
06.07.51.58.45
arobase livres.com
(548174152)
5936722

Instrument de musique

Collectionneur achète à prix très intéressant
VIOLON VIOLONCELLE CONTREBASSE
même en mauvais état
- Paiement immédiat -
Se déplace gratuitement
Tél. 06 47 64 77 07

Art, collections et grands crus

Passionnée de poupées anciennes **achète CHER poupées tête en porcelaine ou tête seule** même abîmées des années 1850 à 1930, vêtements et accessoires, poupées mignonettes, automates, carrousels anciens.

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82
729378

A vendre 6 génisses Aubrac. Tél. 05.65.48.73.50

Services

Travaux Maison extérieur

DEBARRASSE tout GRATUITEMENT, greniers, caves, maisons... sur Perpignan et alentours. Tél. 06.27.74.65.02

Part. débarrasse et déménage gratuitement maisons et locaux (voitures, motos), travail rapide et soigné. Nettoyage et peinture Tél. 06.26.15.18.79

Part. réalise travaux de peinture int./ext., placo plâtre et petite maçonnerie, peinture anti-virus & anti-bactéries. Travail soigné. Disponible. Devis gratuit Tél 06.04.71.00.08

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

L'ACTUALITÉ / L'INFORMATION DE LA SEMAINE

725321

Le caractère obligatoire du protocole national du 29 octobre 2020 : Le protocole V3.

1 - Le protocole sanitaire peut-il servir de fondement juridique pour sanctionner les entreprises ?

Notre Ministre du Travail vient de préciser que le protocole (V3) devient-drait obligatoire. On semble sortir « des préconisations » avec une attitude moins consensuelle.

Or le Conseil d'État (CE 15/10/2020 n°444425), ayant tranché la question des cas vulnérables a précisé que le décret 29/08/2020 était entaché d'illégalité car s'appuyant sur des préconisations. Le protocole (V3) prescrit des mesures sans viser expressément le Code du travail. Dès lors, s'engouffrer dans cette brèche pour contester la valeur juridique dudit protocole est tentant car en cas de contrôle de l'Inspection du travail la verbalisation serait irrégulière.

Le protocole reste une compilation de préconisations ; il ne peut servir de fondement juridique pour sanctionner une entreprise qui ne le respecte pas.

2 - Pour l'entreprise, rédiger son propre protocole sanitaire est vivement conseillé.

Pour mettre en cause la responsabilité pénale d'une entreprise (si infraction constatée, non-respect des nouvelles règles sanitaires prescrites) les articles du Code du travail (CT) relatifs à la prévention des risques sont là.

L'article L 4121-1 du CT stipule :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. … comprennent des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ; des actions d'information et de formation ; la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

Le protocole (V3) coche toutes les cases visées dans cet article.

L'article L4121-2 du CT explicite la démarche de prévention et insiste sur la nécessité de prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Enfin s'agissant du télétravail qui devrait être LA norme pendant le reconfinement, l'article L1222-11 du CT dispose « En cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, …, la mise en œuvre du télétravail peut être considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés ».

Ainsi le juge pénal peut retenir ces articles pour la mise en jeu de la responsabilité pénale du chef d'entreprise.

Dés lors, se doter d'un protocole sanitaire d'entreprise répertoriant les mesures préconisées, concrètes et précises est essentiel.

3 - Ne pas respecter les normes du protocole (V3) peut engendrer une suspension d'activité de l'entreprise :

Une entreprise qui déciderait de faire fi du protocole (V3), ne l'appliquer que «mollement», prend le risque d'une action judiciaire en vue de faire suspendre l'activité sur site dans l'attente de la prise de mesures de prévention.

Le juge des Référés peut l'ordonner en attendant l'évaluation des risques, l'actualisation du DUERP, la consultation du CSE. Il pourrait être tenté de le faire en cas d'absence de protocole sanitaire d'entreprise.

En conclusion, il faut respecter les recommandations provenant du protocole (V3), les adapter aux modes organisationnels internes et rédiger un protocole sanitaire au visa des dispositions du code du travail.

Nous avons les compétences pour le faire en tant qu'Avocats.

Rédigé par Me Nelly BESSET, Avocat associée
SELARL LDSCONSEIL (Me BESSET & Me POIRAUD, avocats associés)
Spécialités du cabinet : Droit du travail & Droit protection et sécurité sociale
Activités dominantes : Le Conseil en entreprise, la gestion RH, la rédaction des accords, la négociation
avocats@ldsconseil.fr
www.ldsconseil.fr

MEMENTO :

Le protocole national sanitaire du 29/10/2020 (V3) édicte des mesures supplémentaires, obligatoires. Les 3 attestations de déplacement (prof., dérogatoire, scolaire) sont en ligne.

Un ajout, l'application *« TousAntiCovid »* : Téléchargeable sur google Play/Application store (I phone/Android), *TousAntiCovid* complète l'arsenal des mesures barrières existantes face à la COVID-19, donne accès à des informations factuelles/sanitaires sur l'épidémie. Elle permet à l'utilisateur d'être alerté, prévenir les proches ayant pu être contaminés durant la période de contagiosité.

Palais de Justice
66029 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 35 52 29
www.avocats-pyrenees-orientales.com

ANNONCES OFFICIELLES et LEGALES

L'Indépendant et L'Indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral.
Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,07 € ht pour 40 signes ou espaces ou 1,78 € ht le mm/col.
Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 – Fax 04.67.07.69.39 – Courriel : annonces.legales@lindependant.com

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes immobilières

188811

Pierre GIPULO, David DUPETIT & Emilie MURCIA
Société civile professionnelle d'Avocats
Barreau des Pyrénées-Orientales – Cour d'Appel de MONTPELLIER
7, rue Général LEGRAND – 66000 PERPIGNAN
Tél 04.68.34.40.38
http://www.dupetit-murcia-avocat-perpignan.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UN STUDIO A SAINT-CYPRIEN PLAGE

Le VENDREDI ONZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT A NEUF HEURES, il sera procédé en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN, situé 4 rue André Bosch à PERPIGNAN 66000 « Salle Commerce rez de chaussée» à la vente de :

DESIGNATION MISE A PRIX

Commune de SAINT CYPRIEN PLAGE (66750)

Dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence LE LIBERTE » 17 boulevard Desnoyers, Bât C, cadastré section AH n° 694 lieudit « las Routes » d'une contenance de 11 a 47 ca, et plus précisément : - un appartement au rez-de-chaussée formant le lot n° 42 se composant d'un hall (2,88 m²), séjour/cuisine (11,16m²) chambre cabine (3,21 m²) salle de bains (3,05 m²), soit une superficie totale de 20,30 m², représentant les 107/10 000èmes des parties communes générales. - une cave formant le lot n° 109 portant le n° 142 d'une superficie de 2,99 m² représentant les 5/10 000èmes des parties communes générales. Tel que cela résulte d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me AMIGUES notaire à la résidence d'ELNE le 18 mars 1980 publié le 23 avril 1980 volume 4294 n° 14 ayant fait l'objet d'un MODIFICATIF en date du 1/10/1992 publié le 5/11/1992 volume 1992 P n° 10568,

LOT UNIQUE DE LA VENTE

MISE A PRIX VINGT MILLE EUROS (20 000,00 euros)

OCCUPATION : Ce bien est occupé par son propriétaire.

VISITE Une visite est prévue le mardi 24 novembre 2020 de 9 h à 10 h – rendez-vous sur les lieux

A LA REQUETE DE : La Syndicat des Copropriétaires de la Résidence LE LIBERTE sis à ST CYPRIEN en la personne de son Syndic en exercice la SARL O.T.I. immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 326 432 796 dont le siège social est sis PORT ROUSSILLON, quai Arthur RIMBAUD BP 24 (66755) ST CYPRIEN Plage cedex en la personne de son gérant en exercice Monsieur Stéphane JEANJEAN.

Ayant **Me Emilie MURCIA-VILA** membre associé de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE Mes Pierre GIPULO - David DUPETIT & Emilie MURCIA avocats inscrits au Barreau des Pyrénées Orientales, sise à 66000 PERPIGNAN, 7 Rue Général LEGRAND pour avocat constitué.

LIEU DE CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance, 5 bd des Pyrénées à PERPIGNAN

- SCP D'Avocats Mes Pierre GIPULO - David DUPETIT & Emilie MURCIA susnommée.

ENCHERES

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau des Pyrénées Orientales. Tout adjudicataire éventuel devra préalablement consigner entre les mains de son avocat et par chèque certifié une somme égale à un dixième de la mise à prix.

A PERPIGNAN, le 30 octobre 2020

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN
Nous vous assurons les meilleurs délais de parution.
Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

AVIS DE MODIFICATION

188768

DISSOLUTION

Eurl L.B.NICOLAS

Eurl L.B.NICOLAS
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 1 PLACE ADRIEN PUIG
66480 MAUREILLAS LAS ILLAS
R.C.S. Perpignan 830892865

Aux termes de l'AG du 01/02/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 01/02/2020, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur Monsieur Nicolas LE BOSSÉ demeurant 24 bis route nationale, 66480 MAUREILLAS LAS ILLAS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 PLACE ADRIEN PUIG 66480 MAUREILLAS LAS ILLAS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Perpignan.

Mention en sera faite au R.C.S. de Perpignan.

Annonces légales
Vie des sociétés
Ventes aux enchères
SERVICE SPÉCIALISÉ
04 3000 2020

AVIS PUBLICS

Avis administratif

188787

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé sur le territoire de la commune de MAURY dénommée "Le Prat"

Par arrêté préfectoral n° DDTM/SA/2020-301-0001 du 27 octobre 2020 est renouvellée la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) dénommée « Le Prat » sur le territoire de la commune de MAURY afin de constituer une réserve foncière en vue de réaliser des jardins familiaux au titre de l'article L.216-1 du code de l'urbanisme ;

Le plan de délimitation de la dite zone est déposé à la mairie de MAURY pour y être tenu à la disposition du public.

Il est rappelé que toute aliénation volontaire ou à titre onéreux d'un immeuble bâti ou non, situé à l'intérieur de la dite zone d'aménagement différé est, sous peine de nullité, subordonné à une déclaration préalable du propriétaire.

Les imprimés nécessaires à ces déclarations sont disponibles sur le site service public.fr – rubrique logement/préemption (cerfa n°10072*02).

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Enquêtes publiques

188847

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

1ère insertion

CENTRALE SOLAIRE AU SOL « BEL AIR » sur la commune de : PERPIGNAN

Par arrêté préfectoral n° DDTMSEFSR-2020301-0001 du 27/10/2020, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, une enquête publique portant sur la demande de permis de construire portée par la société « CS Belair », filiale de "Total Quadran", pour l'implantation d'une centrale solaire au sol sur la commune de Perpignan pendant une durée de 31 jours du lundi 23 novembre 2020 au mercredi 23 décembre 2020 inclus.

Monsieur Jacques Zocchetto, officier de carrière retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Montpellier.

Le dossier d'enquête, accompagné d'un registre destiné à recevoir les observations du public, sera consultable durant ce délai à la mairie annexe Nord Haut-Vernet de Perpignan, afin que toute personne puisse en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui, sous réserve d'une adaptation exceptionnelle liée au contexte sanitaire, sont les suivants :

. mairie annexe du Haut Vernet (210 avenue du Languedoc) à Perpignan

- du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations :

. à la mairie annexe du Haut Vernet (210 avenue du Languedoc) à Perpignan :

- le lundi 23 novembre 2020 de 14 h. à 17 h.

- le mardi 08 décembre 2020 de 09 h. à 12 h.

- le mercredi 23 décembre de 14 h. à 17 h.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les mesures suivantes d'accueil du public et de protection sanitaire devront être respectées :

- port du masque, tant pour la consultation du dossier que pour les entretiens avec le commissaire-enquêteur

- port de gants jetables ou lavage des mains avant consultation du dossier et des registres d'enquêtes ;

- ne pas se présenter en cas de symptôme de Covid 19.

En période de confinement, il conviendra en outre de se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire au motif de « participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative »

La personne responsable du projet est M. Thomas Houles, représentant la société de projet « CS Belair », filiale de « Total Quadran », 74 rue du Lt de Montcabrier, 34500 Béziers. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées : thomas.houles@total-quadran.com /06.79.61.43.42.

Les personnes qui le souhaitent pourront adresser leurs observations par écrit sous pli fermé à l'attention de "M. le commissaire enquêteur - enquête publique centrale solaire Belair, mairie-annexe nord Haut Vernet 210 avenue du Languedoc, 66000 Perpignan", ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : ddtm-enquete-belair@pyrenees-orientales.gouv.fr .

Chacun pourra prendre connaissance sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales (www.pyrenees-orientales.gouv.fr) de l'arrêté d'ouverture d'enquête et des observations du public adressées par messagerie ainsi que de l'ensemble du dossier d'enquête, dont il pourra également obtenir copie à ses frais, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), 2 rue Jean Richepin, BP 50 909-66 020 Perpignan cedex.

Le dossier pourra également être consulté sur rendez-vous (04.68.38.12.57 ou 55) sur un poste informatique situé à la DDTM, Service environnement forêt et sécurité routière, 2 rue Jean Richepin à Perpignan.

Le rapport et les conclusions, établis par le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, seront consultables un an durant à partir de cette même date sur le site internet susvisé, dans la mairie concernée ainsi qu'à la DDTM.

À l'issue et suivant les résultats de l'enquête, le préfet des Pyrénées-Orientales accordera avec ou sans prescription ou n'accordera pas le permis de construire de la centrale solaire au sol "Bel air".

Les petites annonces entre particuliers
04 3000 7000
L'immobilier — Parution mardi, jeudi, dimanche
Bonne affaires — 7 jours consécutifs dans votre quotidien
L'automobile — Parution lundi, mercredi, vendredi

Rédigez votre petite annonce
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Choisissez votre formule et votre édition
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus).

Immobilier - Sans photo
Éditions : ☐ Toutes éditions ☐ Aude ☐ P.-O. ☐ Gard Lozère ☐ Aveyron ☐ Hérault
Formule trio • simple (3 jours) : ☐ 20€ (une édition) ☐ 30€ (deux éditions) ☐ 63,50€ (toutes éditions)
Formule trio • 2 semaines (6 jours) : ☐ 30€ (une édition) ☐ 48,50€ (deux éditions) ☐ 90€ (toutes éditions)
Formule trio • 3 semaines (9 jours) : ☐ 43,50€ (une édition) ☐ 63,50€ (deux éditions) ☐ 117€ (toutes éditions)
Ligne supplémentaire : ☐ 3,50€ (une édition) ☐ 8€ (deux éditions) ☐ 10,50€ (toutes éditions)

Bonnes Affaires - Sans photo
Éditions : ☐ Toutes éditions ☐ Aude ☐ P.-O. ☐ Gard Lozère ☐ Aveyron ☐ Hérault
Formule 7 parutions : ☐ 24,50€ (une édition) ☐ 29,80€ (deux éditions) ☐ 45,80€ (toutes éditions)
Formule 14 parutions : ☐ 33€ (une édition) ☐ 45,50€ (deux éditions) ☐ 61,30€ (toutes éditions)
Formule 21 parutions : ☐ 40,30€ (une édition) ☐ 56€ (deux éditions) ☐ 77€ (toutes éditions)
Ligne supplémentaire : ☐ 3,50€ (une édition) ☐ 6,50€ (deux éditions) ☐ 9,50€ (toutes éditions)

Automobile Sans photo
Formule trio • simple (3 jours) : ☐ 31€ (toutes éditions)
Formule trio • 2 semaines (6 jours) : ☐ 41€ (toutes éditions)
Formule trio • 3 semaines (9 jours) : ☐ 48,50€ (toutes éditions)
Ligne supplémentaire : ☐ 8€ (toutes éditions)

Par courrier
Votre annonce passera sous 48 h après réception de votre règlement, selon le jour de parution. Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :
L'AGENCE MidiMédia - Service petites annonces - Rue du Mas de Grille 34430 Saint-Jean-de-Védas
Nom, prénom : . . . . .
Adresse : . . . . .
Ville : . . . . .
Code postal : ☐☐☐☐☐ @ ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Gagnez du temps et contactez-nous par téléphone
votre annonce avec paiement par carte bancaire
au 04 3000 7000
service particuliers.
L'Agence LA COM EN CIRCUIT COURT

Nous assurons toutes vos formalités
Publiez votre annonce légale sur legale-online.fr ou contactez-nous au 04 3000 2020

Retrouvez et publiez toutes vos annonces sur legale-online.fr

C'est simple !
Depuis notre site legale-online.fr ou au 04 3000 2020
Parution dans les meilleurs délais

Des conseils et des devis personnalisés
Annonces légales Service spécialisé
contactez-nous au 04 3000 2020